

partenariat

Le CIC s'engage en faveur de la pratique féminine auprès des clubs de la FFC !

Le CIC est reconnu entreprise à missions et porte de nombreuses valeurs en phase avec celle du monde associatif. Déjà partenaire de la FFC via la banque CIC il souhaite s'engager auprès des clubs de la FFC afin de les accompagner dans les actions relatives à leur Responsabilité Sociétale.

28 SEPTEMBRE

Accueil > Le CIC s'engage en fave...



Ce nouvel appui est cohérent avec les objectifs du projet fédéral « Tous en selle pour 2024 » qui comprend une partie importante de plans fédéraux en faveur de la pratique pour le plus grand nombre avec des objectifs sociétaux forts.

Ce mécénat devra permettre de renforcer :

- La capacité d'accueil des nouveaux publics dans les clubs FFC.
- La professionnalisation des clubs par la mobilisation d'encadrants formés et qualifiés.
- Les démarches vertueuses visant à réduire l'empreinte carbone de la pratique.

Pour 2023 le CIC et la FFC on fait le choix de focaliser ce mécénat sur la féminisation du cyclisme, enjeu de premier ordre pour la fédération.

L'appel à projet de ce mécénat est structuré en 2 niveaux :

- 1 action commune obligatoire avec la création d'une section féminine au sein d'un club FFC.
- 1 action optionnelle à choisir par les thématiques suivantes : création d'un évènement cycliste féminin, journée découverte/promotion du vélo, aide à la formation d'une encadrante féminine.

L'action principale sera financée à hauteur de 2500€ et l'action optionnelle à 500€. Les meilleurs projets seront retenus par un jury mixte composé de la FFC et du CIC. Les projets devront être conduits entre 1er novembre 2023 et le 30 juin 2024. Une partie de l'aide financière sera versée en novembre 2023, le solde sera réglé fin juin sur justification des actions et des dépenses.

Plus d'informations sur le lien ci-dessous :

<https://territoires.fcc.fr/cic-pratique-feminine-clubs-ffc/>